



DOSSIER DE PRESSE

Signature du Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'Etat et Voies navigables de France sur la période 2011-2013

17 janvier 2012

Contacts presse :

**Voies navigables de France
Direction de la Communication**

Agnès Doitrand-Laplace
01 44 89 65 00
agnes.doitrand-laplace@vnf.fr
Pauline Leybold
01 80 50 02 05
pauline.leybold@vnf.fr

Service de presse Open2Europe

Caroline Vallette
01 55 02 15 21
c.vallette@open2europe.com
Pierrick Pichot
01 55 02 27 86
p.pichot@open2europe.com

SOMMAIRE

- 1- Adapter l'offre de service pour mieux répondre aux besoins des usagers et à l'évolution des trafics français et européens
- 2- Mettre en sécurité, remettre en état, moderniser et développer le réseau
- 3- Intensifier la politique commerciale et partenariale au service des usagers et des territoires desservis
- 4- Préparer et réussir le regroupement des services de l'Etat et de Voies Navigables de France au sein d'un nouvel établissement public administratif
- 5- Inscrire l'action de VNF dans le développement durable

Signature du Contrat d'objectif et de Performance entre l'Etat et Voies navigables de France sur la période 2011-2013

Mardi 17 janvier 2012, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, a signé avec Alain Gest, président du conseil d'administration, et Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France (VNF), le Contrat d'Objectifs et de Performance qui fixe les objectifs de l'établissement et les moyens associés sur la période 2011-2013.

Préalablement adopté par le conseil d'administration de VNF le 16 décembre 2011, le **Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) confirme les engagements du Grenelle de l'environnement**, en matière de report modal comme pour la réalisation du canal Seine-Nord Europe. Il fixe les objectifs de l'établissement sur la période et les moyens associés en accord avec le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et le Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat.

À la fois promoteur de la voie d'eau, gestionnaire des infrastructures et opérateur du réseau de transport fluvial, VNF s'engage à **adapter l'offre de service pour mieux répondre aux besoins des usagers et à l'évolution favorable des trafics fluviaux français et européens**. L'établissement met ainsi en avant la qualité de service aux usagers et le développement des activités fluviales tout en veillant au respect des enjeux environnementaux et de la ressource en eau.

Dans le prolongement de la politique engagée depuis 2004, VNF prévoit également de **mettre en sécurité, remettre en état, moderniser et développer le réseau** en poursuivant les investissements en direction des grands projets fluviaux, notamment le canal Seine-Nord Europe, pour un maillage efficace du territoire et une connexion avec le réseau européen .

Parallèlement, l'établissement intensifiera **la politique commerciale et partenariale** au service des usagers et des territoires desservis, au travers du développement de synergies avec les ports maritimes et intérieurs ainsi qu'avec les acteurs socio-économiques et touristiques des territoires, et par un soutien renforcé du transport fluvial et de la profession. VNF poursuivra avec l'Etat et les collectivités locales des opérations ponctuelles de valorisation du domaine fluvial au travers d'opérations foncières urbaines à fort potentiel.

En 2013, VNF est appelé à changer de dimension et de statut. Avec ce contrat d'objectifs et de performances, l'établissement **prépare le regroupement des services de l'Etat et de voies navigables de France au sein du nouvel Etablissement Public d'Aménagement (EPA) prévu pour le 1^{er} janvier 2013**. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la réforme conduite par le Gouvernement et de la loi, adoptée en deuxième lecture à l'unanimité par le Sénat le 11 janvier dernier.

Enfin, VNF confirme **l'inscription de son action dans le cadre du développement durable**, et sa volonté d'assurer le développement de la voie d'eau en étant toujours plus respectueux de son environnement

Ce contrat, détermine pour la période 2011-2013 les engagements respectifs et les conditions dans lesquelles VNF mettra en œuvre sa stratégie tout en respectant les évolutions institutionnelles et les moyens mis à sa disposition. Pour assurer la conduite de ces objectifs, l'Etat a créé, par la loi, les conditions de transformation de l'établissement et a mobilisé de nouveaux financements destinés à renforcer les investissements sur le réseau.

L'Etat et VNF, à travers le contrat d'objectif et de performance, **créent les conditions d'une nouvelle dynamique pour les voies navigables et le transport fluvial français**.

1 – ADAPTER L’OFFRE DE SERVICE POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES USAGERS ET A L’EVOLUTION DES TRAFICS

Voies navigables de France s’engage à renforcer la compétitivité du réseau afin de garantir les conditions adéquates au développement du mode fluvial. L’offre de service proposée va évoluer en termes d’exploitation et de maintenance afin de répondre aux attentes des usagers sur le réseau. Pour ce faire, **VNF propose une offre adaptée par catégorie de voies, renforce et optimise la gestion hydraulique et professionnalise les métiers.**

1 - Adapter le service aux enjeux de chaque itinéraire

VNF propose une nouvelle hiérarchisation du réseau basée sur les enjeux du trafic actuel et projetés selon chaque itinéraire structurant. Par réseau, VNF adapte l’offre de service au regard des besoins des usagers:

- **Le réseau principal**, à vocation de fret, est constitué de voies à grand gabarit et de voies connexes. L’offre de service de ce réseau va être renforcée afin d’atteindre les objectifs de report modal. Il s’agira ainsi d’ouvrir l’ensemble du réseau à grand gabarit 24h/24 et de fiabiliser les ouvrages nécessaires à sa performance. Pour le réseau connexe, l’objectif d’amplitude horaire du service est fixé à 12h journalières.
- **Le réseau secondaire** à exploitation saisonnière n’est fréquenté qu’une partie de l’année, essentiellement pour la plaisance, le tourisme et les loisirs nautiques. Dans les périodes creuses, VNF pourra proposer aux usagers un service de « passage à la demande ».

La qualité de l’offre de service sera également augmentée grâce à :

- **l’optimisation des durées de chômage des voies** et l’information des usagers sur ces chômages ; la définition puis la garantie de mouillages adaptés aux trafics et aux bateaux ;
- **l’amélioration de la fiabilité et de la disponibilité des ouvrages** ;
- **le développement de services aux usagers directement liés au service de transport**, notamment en matière de sécurité des plates-formes, stationnements, qualité et rapidité de l’information fluviale, accès à l’eau, l’électricité et à la collecte des déchets.

2 - Assurer la gestion hydraulique

Assurer la gestion hydraulique du réseau des voies navigables nécessite le maintien de la ligne d’eau et des équilibres hydrauliques et écologiques, l’alimentation des canaux, la prévention des risques d’inondations liés à d’éventuelle défaillances des ouvrages nécessaires à la navigation ainsi que la lutte contre les pertes en eau.

Pour garantir l’ensemble de ces usages de l’eau, VNF se dotera de méthodes d’exploitation intégrant une gestion optimisée de la ressource en eau afin de satisfaire à ses exigences.

3 - Développer une maintenance préventive spécialisée pour fiabiliser la disponibilité du réseau en appui de l’investissement

L’investissement de remise en état du réseau se fonde sur une stratégie de maintenance structurée qui donne la priorité à la prévention des arrêts de navigation imputables aux ouvrages et à leur état. Pour être efficace, cette stratégie nécessite un **renforcement des moyens en personnel** destinés à la maintenance et d’assurer la disponibilité dans le temps de compétences adaptées à l’action permanente de modernisation des ouvrages et des méthodes d’exploitation.

Cet engagement de renforcement s’appuie sur un redéploiement progressif de postes vers la maintenance et **un redéploiement des moyens vers une maintenance spécialisée préventive.**

2 – METTRE EN SECURITE, REMETTRE EN ETAT, MODERNISER ET DEVELOPPER LE RESEAU

Les évolutions de trafics attendues permettent à VNF de procéder au **renforcement de la fiabilité et de la sécurité du réseau**. L'investissement de 840 millions d'euros sur 2010-2013 soit 655 M€ sur la période du COP (2011-2013), première phase d'investissement d'un programme de remise en état et de modernisation du réseau existant à l'horizon 2018, permettra d'engager un rattrapage conséquent du réseau existant et ce, afin d'améliorer les réseaux indispensables à l'accroissement des trafics et de garantir la sécurité des agents et usagers.

1 – Poursuivre les investissements pour répondre aux enjeux de compétitivité du réseau national

- **Mettre le réseau en sécurité** : A l'horizon 2013, les interventions sur les digues les plus critiques et sur les barrages réservoirs permettront de garantir la sécurité directe des usagers, exploitants, mainteneurs, et des riverains.
- **Remettre en état le réseau** : Les travaux de remise en état du réseau doivent permettre de rattraper le retard pris en matière de régénération des ouvrages. Ils portent principalement sur les voies à fort trafic et sur les voies à forte fréquentation touristique mais également sur les barrages et ouvrages de gestion hydraulique.
- **Accroître la modernisation du réseau** : Les opérations de modernisation ont pour objectifs la qualité et la productivité des méthodes d'exploitation, soit au bénéfice de la navigation, soit à celui de la tenue de la ligne d'eau. Elles incluent également une partie du programme de reconstruction des barrages manuels (50 ouvrages sont concernés à l'horizon 2018).
- **Disposer des outils d'objectivation et d'évaluation des besoins du réseau** : VNF a engagé dès 2007 un recensement exhaustif des ouvrages et de leur état, des diagnostics de fiabilité qui ont permis d'élaborer des estimations de travaux d'entretien et de remise en état. D'ici 2013, un outil partagé sera développé permettant de réaliser des scénarii d'investissement et de projeter les coûts prévisionnels de gros entretien et de renouvellement.

2 – Poursuivre le développement des grands projets fluviaux pour un maillage efficace du territoire

➤ **Préparer l'ouverture du canal Seine-Nord Europe** :

Ce projet qui reliera le bassin de la Seine et de l'Oise aux 20 000 km de voies fluviales européennes à grand gabarit permettra aux chargeurs de repenser leur chaîne logistique via le report modal. Les plates-formes qui seront installées le long ou à proximité du canal renforceront le développement de la multimodalité dans les territoires et l'hinterland des grands ports maritimes. Toutes les conditions sont aujourd'hui réunies et tendent vers la signature d'un contrat au cours de l'année 2012, rendant possible le démarrage des travaux en 2013 et la mise en service du canal en 2017.

➤ **Réaliser les opérations d'aménagement du réseau nécessaire au développement des trafics** :

Elles portent notamment sur les travaux d'accompagnement du canal Seine-Nord Europe à ses deux extrémités avec notamment les travaux d'approfondissement de l'Oise au Sud et leurs équivalents au Nord. Elles concernent également le reste du réseau français à grand gabarit avec le rétablissement et l'amélioration du gabarit du Canal du Rhône à Sète permettant le passage de convois de plus de 3 000 tonnes.

➤ **Projet d'augmentation capacitaire de la section Bray-Nogent-sur-Seine** :

VNF a lancé le débat public relatif au projet de mise à grand gabarit de la Seine amont, sur la section comprise entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Ce dernier s'achèvera avant la fin du 1er trimestre 2012.

➤ **Projet Saône-Moselle/Saône-Rhin** :

Les études nécessaires à la réalisation d'une liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins de la Saône et de la Moselle seront poursuivies et un débat public sera organisé d'ici à 2012. VNF approfondira les études, réalisera l'information préalable et préparera le dossier de maîtrise d'ouvrage avant la fin de l'année 2012, puis réalisera le débat public en 2013.

3 – INTENSIFIER LA POLITIQUE COMMERCIALE ET PARTENARIALE AU SERVICE DES USAGERS ET DES TERRITOIRES DESSERVIS

Pour **renforcer la valorisation du domaine public fluvial** au service de l'hydroélectricité, de la qualité urbaine, de la biodiversité et du développement touristiques des territoires et des activités de la voie d'eau, VNF s'engage à **consolider l'attractivité et l'efficacité des chaînes logistiques des voies navigables** et à **développer les atouts socio-économiques, touristiques et environnementaux des voies navigables à travers des partenariats multi-acteurs**.

1 – Développer les synergies avec les ports maritimes et dynamiser l'activité des ports intérieurs

- **Disposer de schémas directeurs portuaires par bassin** : VNF accompagne, promeut et participe activement à la mise en place de schémas directeurs portuaires par bassin. Ces schémas portent à la fois sur la relation des ports maritimes avec leur hinterland fluvial et sur le développement d'un réseau intérieur portuaire pertinent.
- **Dynamiser les concessions pilotées par VNF** : VNF a engagé une réflexion portant sur la dynamisation des ports intérieurs. En effet, 30% des tonnages transportés sur les voies navigables françaises sont issus des ports fluviaux concédés par VNF. VNF va mener la révision des périmètres et de la durée des concessions et favoriser les investissements réalisés dans le cadre des concessions, afin de renouveler la dynamique fluviale et portuaire.

2 – Promouvoir et soutenir le transport fluvial et la profession

- **Mettre en place des campagnes de promotion économique et commerciale** : VNF organisera des conventions d'affaires en France et en Europe permettant favorisant les contacts privilégiés entre chargeurs et logisticiens et incitant les industriels à étudier les alternatives logistiques fluviales. VNF cofinancera également des campagnes de promotion du mode fluvial.
- **Dynamiser le développement du trafic fluvial auprès des donneurs d'ordre** : L'établissement renforcera sa politique de collaboration avec les acteurs socio-économiques par des «conventions partenariales» et sensibilisera les commissionnaires de transport et les chargeurs au report modal. L'établissement mettra en place un plan d'aide au report modal (PARM) qui s'appuiera sur 3 leviers : l'accompagnement du chargeur dans l'étude de projet(s) de report modal ; l'expérimentation ; l'aide aux investissements.
- **Accompagner la profession batelière et les professions du fluvial** : VNF et l'Etat soutiendront la mise en place d'une interprofession de la voie fluviale qui permettra de défendre les intérêts de l'ensemble de la filière tout en développant des segments qui la constituent. Un fonds de capital développement sera créé pour soutenir la croissance des entreprises de la filière. L'établissement favorisera le développement de cales neuves performantes standardisées.

3 – Affirmer les politiques domaniales de valorisation du domaine public fluvial confié

Le domaine confié par l'Etat à VNF participe : au **développement du transport de marchandises et de passagers sur le réseau**, en favorisant le développement des interfaces terrestres (quais, plates-formes portuaires...) ; à **l'exploitation du réseau fluvial** (locaux administratifs, maisons éclusières...) ; au **développement des recettes soit par une gestion dynamique des outils existants** (optimisation des conventions d'occupation temporaire), **soit par le développement de projets immobiliers** sur le domaine, **soit par une politique de cession**. VNF poursuivra des opérations de valorisation du domaine fluvial au travers d'opérations foncières et d'aménagement à fort potentiel.

4 – Promouvoir l'accroche territoriale et le développement touristique en recherchant la concertation et les partenariats avec les collectivités et les associations

VNF contribuera au développement touristique de sites à fort potentiel en partenariat actif avec les collectivités locales, et **développera les conditions permettant aux collectivités de rencontrer les professionnels du tourisme fluvial** afin de permettre l'émergence de nouveaux projets.

4 – PREPARER ET REUSSIR LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE L'ETAT ET DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE AU SEIN D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF

VNF est appelé à changer de dimensions et de statut en 2012 dans le cadre de l'unification du service public de la voie d'eau au sein d'un nouvel établissement public administratif éponyme. Par ce contrat, l'établissement prend l'engagement de **préparer et réussir le regroupement des services de l'Etat et de voies navigables de France au sein du nouvel EPA**. Il entend mettre en place les moyens qui permettront d'organiser l'établissement, de préparer la stratégie managériale et le rôle des directions territoriales au sein du nouvel établissement public administratif tout en garantissant aux agents le maintien de leur statut.

1 – Construire une communauté de travail

Pour permettre l'échange des connaissances et le partage des compétences, l'établissement prévoit de **construire une communauté de travail fondée sur des métiers, des compétences et des niveaux de responsabilité**. Le référentiel des métiers de la voie d'eau constituera un instrument à la fois théorique et pratique aussi bien pour anticiper les évolutions des emplois et des compétences que pour accompagner les politiques d'amélioration des conditions de travail, de recrutement, de mobilité ou de modernisation sociale.

2 – Construire les outils RH de la future agence

L'affectation des agents de droit public implique pour l'Etablissement des responsabilités nouvelles quant aux politiques RH. Dans le cadre défini par la loi relative à l'établissement, celui-ci devra **s'assurer des compétences en matière de recrutement et de gestion et mettre en œuvre une concertation sociale** avec le personnel dans le cadre des instances représentatives prévues par la loi. VNF s'est déjà engagé dans ce processus concertatif et entend prolonger la démarche.

3 – Améliorer les conditions de travail des agents

Le **patrimoine immobilier nécessaire à l'établissement sera optimisé** afin de permettre aux services et aux agents d'intervenir dans des conditions de travail, d'efficacité, de sécurité et de confort satisfaisantes et économiquement rationnelles.

Les bâtiments concernés sont : **les bâtiments tertiaires (siège des services, arrondissements et subdivisions) ; les maisons éclésiastiques et les autres logements de service ; les centres de maintenance et d'intervention.**

Un dispositif réglementaire de remise des biens par l'Etat à VNF doit être achevé pour début 2012. Dans ce cadre, l'Etat et VNF vont établir une convention de gestion liant VNF et France Domaine.

4 – Organiser l'Etablissement

VNF fera preuve d'une rigueur accrue dans la gestion professionnaliser ses pratiques. Quatre axes majeurs feront ainsi l'objet d'attentions particulières : **la qualité de la gestion des comptes et du contrôle interne, l'optimisation des moyens et des coûts de fonctionnement, le recours à un système d'information efficace et homogène, la simplification et la fiabilisation des procédures budgétaires et la professionnalisation des achats**

5 – Préparer le management et l'organisation des directions territoriales

L'objectif de fixer les perspectives finales de l'offre de service sera réalisée en plusieurs étapes. Chaque direction territoriale va élaborer son projet de service, préfigurer les futurs services et mettre en œuvre, avec l'appui du siège l'organisation nécessaire à la réalisation des trafics attendus. Ces projets de service, véritables déclinaisons de la stratégie nationale du développement durable du ministère, du projet voie d'eau et des dossiers stratégiques régionaux, passeront en revue l'ensemble des politiques.

5 – INSCRIRE L’ACTION DE VNF DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Au regard des objectifs fixés par la loi Grenelle 1, **les voies navigables constituent un réservoir de biodiversité qu’il faut préserver, un espace à fort potentiel pour le développement de l’hydroélectricité** et plus généralement pour l’installation de productions d’énergies renouvelables. Voies Navigables de France poursuivra son action volontaire et efficace en matière de réduction des impacts environnementaux de son activité et de gestion de son réseau.

1 – Disposer d’une convention nationale avec les agences de l’Eau

VNF disposera d’une convention nationale avec les agences de l’Eau courant 2012, afin d’amplifier les synergies et d’accélérer la réalisation de programmes communs visant au bon état des milieux aquatiques en parallèle du développement du transport fluvial.

VNF s’engage ainsi à réaliser les travaux et opérations sur les milieux aquatiques nécessaires à la gestion de l’eau et du trafic fluvial. Les domaines d’intervention privilégiés sont : **la réduction des pollutions, la maîtrise des prélèvements en eau dans le milieu naturel, la restauration des continuités écologiques, la gestion de la morphologie des cours d’eau** .

2 – Rétablir les continuités écologiques et contribuer au maintien de la biodiversité

En partenariat avec les Agences de l’Eau, VNF constituera des espaces de biodiversité et contribuera aux objectifs de bon état écologique des masses d’eau : **mise en conformité des barrages** afin de rétablir leur transparence piscicole, contribuant ainsi directement à **la mise en œuvre de la trame bleue** ; **restauration des berges à partir de techniques de végétalisation**.

3 – Actions relatives à la suppression des produits phytosanitaires et à la réduction du risque de pollution

VNF s’est donné un **objectif « Zéro Phyto » à l’horizon 2013** pour l’entretien de l’ensemble de son réseau et poursuit la mise en place de techniques alternatives à l’usage des produits phytosanitaires. L’établissement met en place **une politique de gestion des pollutions accidentelles** et prépare le plan de conversion de ses ouvrages à l’usage des huiles biodégradables.

4 – Actions relatives au renforcement de la politique développement durable

Signataire de la charte de Développement durable des Etablissements Publics, **VNF s’engage à poursuivre sa politique de certification ISO 14 000 et le déploiement de son label de Développement Durable**.

L’établissement conforte sa **démarche responsable dans ses pratiques quotidiennes** : plans de déplacement d’établissement, diagnostics énergétiques des bâtiments administratifs, développement de bilans carbone d’opérations ciblées. L’établissement déploiera une démarche d’achats responsables et poursuivra les études sur son potentiel de production d’énergies renouvelables.

Un comité de suivi et d’évaluation du contrat sera mis en place et réalisera une revue annuelle du COP.